**Déclaration de confidentialité**

Notre politique de confidentialité est conforme à la législation européenne du 25 mai 2018 relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Les informations recueillies à l'aide de ce formulaire sont uniquement collectées aux fins suivantes : l'évaluation, la délivrance et le suivi des autorisations et agréments en matière d'armes.

La base juridique pour le traitement de ces données (licéité - article 6,1.c) et e) du RGPD) concerne la loi sur les armes et les décrets d'application. ([https://justice.belgium.be/fr/themes\_et\_dossiers/securite\_et\_criminalite/armes/legislation /](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/securite_et_criminalite/armes/legislation%20/) <https://justitie.belgium.be/nl/themas_en_dossiers/veiligheid_en_criminaliteit/wapens/wetgeving>

Les données sont traitées au sein des Services fédéraux des Gouverneurs, une division du SPF Intérieur, pour le compte du ministre de la Justice, responsable du traitement, Boulevard de Waterloo 115 à 1000 Bruxelles, représenté par le président du Comité de direction. Vos données sont en principe destinées à un usage interne, mais pourraient être transférées au sous-traitant désigné pour l'hébergement de vos données en Belgique et à d'autres destinataires tels que les services de police, le ministère public, les institutions régionales, d'autres États membres de l'Union européenne, les fédérations de tir sportif.

Ils ne sont pas transférés en dehors de l'UE.

En tant qu'administration fédérale, nous sommes soumis à la loi sur les archives du 24 juin 1955 (modifiée par la loi du 19 mai 2009) et ne pouvons donc pas détruire librement les documents en notre possession. Lorsque les documents d'une administration publique n'ont plus d'utilité administrative et/ou légale, ils peuvent en outre présenter un intérêt historique, scientifique ou statistique. Ils sont alors transférés aux Archives de l'État. Vos données peuvent être conservées jusqu'à trente ans après la destruction des armes à feu ou des pièces d'armes essentielles concernées, après quoi elles sont transférées aux Archives de l'État.

Le cas échéant, vous pouvez vous adresser à notre DPD pour exercer vos droits concernant le traitement de vos données, notamment le droit d'accès et le droit de rectification, en utilisant le formulaire mis à votre disposition par le SPF Intérieur via le lien suivant: https://www.ibz.be/fr/comment-exercer-vos-droits

Ce site propose également un formulaire Word qui peut être envoyé par courrier postal à l'adresse suivante :

DPO Services fédéraux des gouverneurs

SPF Intérieur

Park Atrium – Rue des Colonies 11

1000 Bruxelles.

Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité: https://www.ibz.be/fr/declaration-de-confidentialite

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement des données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données : www. autoriteprotectiondonnees.be

mail : contact@apd-gba.be

tél. : +32 2 274 48 00

adresse : Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Belgique.